

TVA Luxembourg

GUIDE PRATIQUE 2025

Benoît VANDERSTICHELEN

Bruno GASPAROTTO

Arendt & Medernach

Claire SCHMITT

- ▶ Principes généraux
- ▶ Les règles de localisation des services
- ▶ Les taux de TVA
- ▶ Le régime TVA des administrateurs
- ▶ Les régimes particuliers applicables aux ventes à distance de biens
- ▶ Cas pratiques
- ▶ Facturation
- ▶ Comptabilisation
- ▶ Les états récapitulatifs intracommunautaires des biens et des services
- ▶ Notices explicatives
- ▶ La procédure de remboursement TVA étrangère
- ▶ Régime de la représentation fiscale
- ▶ Intrastat 2025

Remerciements des auteurs

Le présent ouvrage est le fruit de plusieurs années d'études et de pratiques nationales et internationales.
Les auteurs remercient chacune des personnes qui leur ont permis de le réaliser.

Editeur responsable : Peter Immink

© 2025 Wolters Kluwer Belgium SA
L'exploration de textes et de données n'est pas autorisée.
Ragheno Business Park
Motstraat 30
2800 Malines

Help & Support Center

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
wkbe.be/serviceclient
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.
Aucun élément de cette publication ne peut être utilisé ou stocké dans une application utilisant l'intelligence artificielle (IA) ou une application comparable, y compris pour l'entraînement d'une application d'IA.
L'utilisation (de parties) du contenu de cette publication à des fins d'exploration de textes et de données n'est pas autorisée.

D/2025/2664/123
ISBN 978-94-03-03971-8
BP/TVALUX-YI25001

Table des matières

Plan général	XI
Titre I : Principes généraux de TVA luxembourgeoise	1
I.1. Introduction	3
I.2. Remarque préliminaire – Méthodologie	7
1) L'opération est-elle réalisée par un assujetti ?	7
2) S'agit-il d'une opération imposable ?	7
3) Où cette opération est-elle réputée se situer ?	7
4) Existe-t-il une disposition légale d'exonération ?	8
5) Qui est, le cas échéant, le redevable de la taxe due sur l'opération ?	9
I.3. L'assujetti	11
A. Définition	11
1. La notion de « personne »	11
2. La notion d'« activité économique »	12
3. La notion d'« activité indépendante »	14
Quelques aspects importants du régime TVA des administrateurs	14
Le régime de responsabilité applicable aux administrateurs	17
4. La notion d'« activité habituelle »	21
5. Avec ou sans but de lucre	21
B. Début de l'assujettissement	22
C. Fin de l'assujettissement	22
Cas particulier : Les entités de droit public	23
I.4. Champ d'application territorial	27
I.5. Champ d'application de la taxe et opérations imposables	31
A. Opérations soumises à la TVA	31
1. Livraisons de biens et prestations de services	31
1.1. Notion de livraison de biens	31
1.2. Notion de prestation de services	44
1.3. À titre onéreux	47
2. Acquisitions intracommunautaires	48
2.1. Définition	48
2.2. Opérations triangulaires	48
2.3. Acquisitions intracommunautaires assimilées	50
3. Importations de biens	50
I.6. Règles de localisation	57
A. Les livraisons de biens (art. 14 LTVA)	57
1. Règles générales	57
Application des règles précitées au cas des ventes par filière (ou ventes en chaînes)	57
2. Ventes de biens effectuées à bord d'un bateau, d'un avion ou d'un train	58
3. Dérogation : biens en provenance de pays tiers	59
3bis. Les ventes en chaîne et la jurisprudence européenne	59
4. Dérogation : ventes à distance	64

5. Cas particuliers : les livraisons de gaz et d'électricité	69
5.1. Contexte communautaire	69
5.2. Transposition en droit luxembourgeois	69
B. Les acquisitions intracommunautaires de biens (art. 18ter LTVA)	70
1. Règle générale	70
2. Filet de sécurité	70
3. Opérations triangulaires	70
3.1. Résumé des implications pour B (établissement au Grand-Duché de Luxembourg)	71
C. Prestations de services (art. 17 LTVA)	72
Introduction	72
1. Les opérations « B2B »	72
1.1. La règle générale	72
1.2. Impact pour les assujettis partiels	73
1.3. Interférence d'un établissement stable	74
2. Les opérations « B2C »	76
3. Les exceptions	76
3.1. Les exceptions communes	76
3.2. Les exceptions spécifiques aux opérations « B2C »	85
Extrait de la Circulaire n° 745bis du 17 décembre 2009	124
Circulaire n° 753 du 28 mars 2011	130
I.7. Fait générateur – Exigibilité – Débiteur	161
A. Fait générateur de la taxe	161
B. Exigibilité de la taxe	162
C. Débiteur de la taxe	163
Auto-liquidation nationale en matière de quotas d'émission de gaz à effet de serre	165
Gaz et électricité	166
I.8. Assiette de la taxe	167
A. Base d'imposition pour les livraisons de biens, les prestations de services et les acquisitions intracommunautaires de biens	167
1. Règle générale	167
1bis. Introduction de la notion de valeur normale (circulaire n° 790 du 18 janvier 2019)	169
2. Cas particuliers	171
2.1. Paiement par carte de crédit	171
2.2. Cartes prépayées (circulaire 736 du 29 mai 2008 avec effet au 1 ^{er} juillet 2008)	172
Régime des bons	174
2.3. Frais accessoires	175
2.4. Subventions	175
2.5. Débours (art. 30 LTVA)	176
2.6. Échange (art. 31 LTVA)	176
B. Base d'imposition pour les importations de biens (art. 34 LTVA)	177
Cas particuliers : les perfectionnements (art. 36 LTVA)	177
I.9. Taux de TVA	179
I.10. Exonérations de TVA	195
A. Les exonérations visées à l'article 43 LTVA	195
1. Contexte de l'harmonisation	207
2. Nouvelles conditions d'exonération des livraisons intracommunautaires de biens	208

2.1. Régime applicable avant le 1 ^{er} janvier 2020	208
2.2. Régime applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2020	208
3. Mise en pratique de ce nouveau régime TVA des LIC	209
3.1. Condition d'obtention d'un numéro d'identification TVA valide de l'acquéreur	210
3.2. Condition de report de la transaction dans un état récapitulatif relatif aux livraisons intracommunautaires	211
B. Les exonérations visées à l'article 44 LTVA	212
1. Les postes et télécommunications (art. 44, § 1 ^{er} , a), LTVA)	212
2. Les prestations de services bancaires (art. 44, § 1 ^{er} , c), LTVA)	212
3. Les prestations de gestion d'OPC et de véhicules assimilés (art. 44, § 1 ^{er} , d), LTVA)	217
4. Les timbres postes (art. 44, § 1 ^{er} , e), LTVA)	226
5. Les opérations immobilières (art. 44, § 1 ^{er} , f) et g), LTVA)	226
6. Les syndicats de copropriétaires (art. 44, § 1 ^{er} , h), LTVA)	234
7. Les prestations d'assurance et de réassurance (art. 44, § 1 ^{er} , i), LTVA)	234
8. Les paris et loteries (art. 44, § 1 ^{er} , j) et k), LTVA)	236
9. Les activités liées au secteur médical, social, enseignement, culturel et sportif (art. 44, § 1 ^{er} , l) à t), LTVA)	237
10. Les prestations des ASBL (art. 44, § 1 ^{er} , u), v) et w), LTVA)	243
11. Les ventes de biens affectés à une activité exonérée (art. 44, § 1 ^{er} , c), LTVA)	243
12. Les groupements autonomes de personnes (art. 44, § 1 ^{er} , y), LTVA)	243
Genèse du régime luxembourgeois des GAPs	243
Autres jurisprudences sur le GAP	244
C. Exonérations et franchises à l'importation (art. 46 LTVA)	245
1. Importations définitives de biens dont la livraison serait exonérée de TVA	245
2. Importations de gaz par le réseau de distribution de gaz naturel ou d'électricité	246
3. Importations définitives de biens dont la livraison bénéficie d'une franchise douanière	246
4. Importations suivies de livraisons intracommunautaires	246
5. Réimportations	246
6. Importations de biens dans le cadre du régime non UE (« B2C »)	247
I.11. Déduction de la TVA	249
A. Principes généraux de la déduction (art. 48, § 1 ^{er} , LTVA)	249
Introduction	253
1. Cadre juridique communautaire	253
2. Jurisprudence récente de la CJUE	254
2.1. Arrêt C-368/09 du 15 juillet 2010	254
2.2. Arrêt C-188/09 du 29 juillet 2010	257
3. Conclusions	259
B. Moment d'exercice du droit à déduction (art. 48, § 2, LTVA)	264
C. TVA non déductible	265
1. TVA non déductible en raison de l'activité exercée (art. 49 LTVA)	265
2. TVA partiellement non déductible	267
2.1. Règle générale	267
2.2. Affectation réelle	271
2.3. Prorata général (art. 52 LTVA)	274
3. TVA non déductible sur des frais spécifiques (art. 54 LTVA)	277
D. Régularisations de la déduction	278
1. Régularisation de la déduction pour cause de correction (art. 53, § 1 ^{er} , LTVA)	278
2. Régularisation de la déduction pour les biens d'investissements (art. 53, § 2, LTVA)	280

E. Excédent de TVA en amont (art. 55 LTVA)	282
1. Règle générale	282
2. Remboursement aux assujettis étrangers	284
I.12. Régimes particuliers	289
A. Les tabacs fabriqués (art. 56 LTVA)	289
B. Les agences de voyages (art. 56bis LTVA)	289
C. Les biens d'occasion, les objets d'art, de collection ou d'antiquité (art. 56ter-1 et 56ter-2 LTVA)	291
1. Régime particulier des assujettis-revendeurs (art. 56ter-1 LTVA)	291
2. Régime particulier des organisateurs de ventes aux enchères publiques (art. 56ter-2 LTVA)	293
D. L'or d'investissement (art. 56quater LTVA)	294
E. Régimes particuliers applicables aux assujettis qui fournissent des services à des personnes non assujetties ou qui effectuent des ventes à distance de biens ou certaines livraisons intérieures de biens (Chapitre VIII, Section V, LTVA)	295
F. Régime particulier pour la déclaration et le paiement de la TVA à l'importation (Chapitre VIII, Section 5bis, LTVA)	304
G. Le régime de la franchise (art. 57 LTVA)	304
H. Imposition forfaitaire de l'agriculture et de la sylviculture (art. 58 LTVA)	307
I. Zone franche	308
J. Le groupe TVA	322
1. Introduction	322
2. Finalité, mécanisme et caractéristiques du régime	322
3. Analyse des conditions d'application	323
3.1. Conditions au niveau des membres	323
3.2. Autres aspects	325
4. Règles de fonctionnement	326
4.1. Désignation d'un représentant et son mode de désignation	326
4.2. Déclaration de constitution	327
4.3. Certification	328
4.4. Numéro d'identification TVA	328
4.5. Facturation	329
4.6. Formalités déclaratives	330
4.7. Contrôle par l'AEDT	330
4.8. Solidarité des membres	331
I.13. Obligations des assujettis	333
A. Immatriculation à la TVA	333
1. Assujettis luxembourgeois	333
2. Assujettis étrangers	335
2.1. Non-immatriculation d'assujettis étrangers	336
2.2. Procédure d'immatriculation pour les assujettis étrangers	337
B. Émission de factures	337
1. Obligation d'émission de factures	337
2. Notes de crédit	339
3. Délai de facturation	339
4. Facturation périodique	339
5. Autofacturation (self-billing)	339
6. Contenu des factures	339
7. Factures simplifiées	341
8. Actualité 2013	341

Notion de facture électronique	341
État membre compétent en matière de facturation	342
Délai de facturation	342
Dispense d'émission de factures	343
Mentions obligatoires sur factures	343
Sécurité des factures	343
Régime d'imposition des recettes	343
C. Stockage de factures	344
D. Dépot des déclarations TVA	344
E. Dépot des états récapitulatifs	346
F. Facturation électronique et déclarations électroniques	346
I.14. Moyens de preuve – Mesures de contrôle – Sanctions	347
A. Moyens de preuves (art. 68 LTVA)	347
B. Conservation des documents TVA (art. 65, § 4, 2°, LTVA)	347
C. Droit de contrôle de l'administration (art. 70 LTVA)	347
D. Accès de l'administration aux locaux de l'assujetti (art. 71 LTVA)	352
E. Présomptions légales (art. 72 LTVA)	352
F. Rectification d'office (art. 73 LTVA)	352
G. Taxation d'office (art. 74 LTVA)	352
H. Caractère provisoire de la déclaration	353
I. Sanctions	354
1. Sanctions fiscales	354
2. Sanctions pénales (art. 80 LTVA)	355
J. Prescription	356
1. Prescription quinquennale (art. 81 LTVA)	356
2. Prescription du droit à restitution (art. 82 LTVA)	356
I.15. Adresses utiles au Grand-Duché de Luxembourg	357
Titre II : Liste indexée des prestations de services	361
Titre III : Exercices pratiques	405
III.1. Explications liminaires	407
III.2. Opérations à l'entrée	409
III.3. Opérations à la sortie	453
III.4. Notes de crédit relatives à des opérations à la sortie	495
III.5. Ventes sous le régime de la marge	507
III.6. TVA à régulariser	513
III.7. Opérations diverses	519
Titre IV : Comptabilisation	521
IV.1. Comptabilisation des achats	531
IV.2. Comptabilisation des notes de crédit sur achats	535
IV.3. Comptabilisation des factures de vente	537
IV.4. Comptabilisation des notes de crédit sur vente	541
Titre V : Les déclarations TVA	543
V.1. Formulaires	545
V.2. Introduction	601

A. Personnes tenues au dépôt de déclarations de TVA	601
B. Périodicité de la déclaration	601
C. Calcul du montant du chiffre d'affaires	602
D. Formulaires de déclaration	603
V.3. La déclaration TVA périodique	605
V.4. La déclaration TVA annuelle	613
Titre VI : Les états récapitulatifs	627
VI.1. États récapitulatifs des livraisons intracommunautaires de biens	629
Dispositions légales	641
Personnes tenues à l'établissement du relevé des opérations intracommunautaires	643
Clients à inscrire	645
Opérations à déclarer	649
A. Catégorie I : les livraisons intracommunautaires de biens exemptées	649
B. Catégorie II : les livraisons de biens effectuées dans l'État membre d'arrivée de l'expédition ou du transport des biens, en cas d'opérations triangulaires	650
VI.2. États récapitulatifs des prestations intracommunautaires de services	665
Relevé des prestations de services intracommunautaires	679
Titre VII : Demande de remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à un assujetti non établi au Grand-Duché de Luxembourg	683
VII.1. Demande de remboursement de la TVA à introduire par les assujettis établis dans un autre État membre	685
VII.2. Demande de remboursement de la TVA à introduire par les assujettis établis en dehors de la Communauté	689
Titre VIII : Régime de représentation fiscale au Luxembourg	691
VIII.1. Introduction	693
VIII.2. Conclusion	699
Titre IX : Les déclarations Intrastat	701
Index	771